

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 30 juillet 2026

Ouverture du dispositif exceptionnel d'aide aux exploitations agricoles pour compenser la hausse des prix des engrais azotés

Dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et leurs répercussions sur les coûts des intrants agricoles, le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif exceptionnel d'aide pour soutenir les exploitations agricoles touchées par la hausse des prix des engrais.

Ce dispositif, doté d'une enveloppe de **145 millions d'euros**, est financé par l'Union européenne et le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. Il vise à compenser une partie des surcoûts engendrés par le conflit au Moyen-Orient. Il s'adresse à toutes les exploitations agricoles, avec une attention particulière pour les structures les plus dépendantes des engrais, dont les charges en engrais représentent plus de 10 % de leurs charges totales.

Sont éligibles les exploitants agricoles exerçant une activité agricole en France justifiant d'achat d'engrais minéraux azotés simples entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2026.

Seuls les engrais minéraux azotés simples sont concernés (c'est-à-dire de l'azote pouvant contenir des oligoéléments mais sans phosphore, ni potasse) : urée, ammonitrates, solutions azotées, autres engrais minéraux simples azotés¹. L'aide est de 50 € par tonne d'engrais minéral azoté simple, avec une majoration à 70 €/tonne pour les exploitations dont la dépendance aux engrais dépasse 10 % de leurs charges, ainsi que pour les jeunes agriculteurs et les agriculteurs installés après le 1^{er} janvier 2025.

L'aide est plafonnée à la moitié de la consommation d'engrais minéraux azotés simples de l'année précédente (ou du dernier exercice comptable clos en 2025). L'aide minimale est fixée à 750 €.

Les demandes d'aide sont à effectuer exclusivement en ligne via la plateforme d'acquisition de données (PAD) de FranceAgriMer, ouverte **du 31 juillet 2026 (10 h 00) au 6 novembre 2026 (14 h 00)**.

¹ Norme française U 42-001-1¹, au paragraphe « Engrais minéraux simples azotés (N) » : <https://www.boutique.afnor.org/fr/norme/nf-u420011/engrais-denominations-et-specifications-partie-1-engrais-mineraux/fa167576/37978>

Contacts presse

FranceAgriMer
Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38
Mél : presse@franceagrimer.fr
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
www.franceagrimer.fr

Pour accompagner au mieux les exploitants souhaitant demander cette aide, FranceAgriMer met en place une ligne téléphonique dédiée au **01.89.96.15.53** et un formulaire en ligne : <https://jira.franceagrimer.fr/servicedesk/customer/portal/12/create/146>

L'instruction des dossiers sera assurée par les directions départementales des territoires et de la mer (DDT-M) avant le paiement par FranceAgriMer.

Le lien vers le télé-service et l'ensemble des informations nécessaires au dépôt de la demande d'aide sont accessibles depuis le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/aides/achat-dengrais-mineraux-azotes-simples>

À propos de FranceAgriMer

Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, placé sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, FranceAgriMer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture. Il est un lieu de concertation unique entre les pouvoirs publics et les professionnels de ces filières, représentées de l'amont à l'aval dans ses instances de gouvernance. FranceAgriMer assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions et aux filières de gagner en compétitivité. L'Établissement met en œuvre des dispositifs de soutien et de régulation des marchés et accompagne les acteurs économiques à travers le versement d'aides nationales et européennes. Il contribue à leur rayonnement à l'international en soutenant les exportateurs et l'internationalisation des filières.

Plus d'informations sur : <http://www.franceagrimer.fr>
Retrouvez-nous sur LinkedIn : [@FranceAgriMer](#)

Contacts presse

FranceAgriMer
Tél : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38
Mél : presse@franceagrimer.fr
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
www.franceagrimer.fr